






































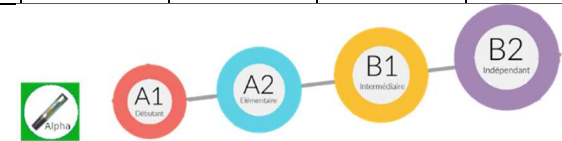


	Français général				Français & Scolarité/ parentalité			Français à visée professionnelle				Illettrisme- Compétences de base		
	Formations OFII sur prescription obligatoire (16-18 ans)  	Suites de parcours OFII (16-18 ans)  		Secteur associatif  	Classes UPEA2 Collèges et lycées		Accompagnement scolaire dans le cadre du C LAS		Dispositif -Ecole de la 2 ^{ème} chance -Savoirs pour Réussir	Acquisition de savoirs linguistiques à visée professionnelle Mineurs isolés  				
					MIO – Module d'Intégration et d'orientation MOAF – Module d'Orientation et d'Apprentissage du français Classes UPEA2			Contrat Jeune majeur Garantie Jeune	Dispositifs -EPIDE 18-25 ans -Ecole de la 2 ^{ème} Chance -Savoirs pour Réussir				Dispositif OCB : Objectif Compétences de Base  	Secteur associatif
					Français dans les écoles maternelles de STB  	Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants  	Accompagnement scolaire dans le cadre du C LAS							
	Formations OFII sur prescription obligatoire 	Suites de parcours OFII  	Ateliers d'alphabétisation 	Ateliers de socio-linguistique   										
	Secteur associatif  									Acquisition de savoirs linguistiques à visée professionnelle QPV  				Secteur associatif
								Action de formation conventionnée par Pôle Emploi 	Acquisition de savoirs linguistiques Secteurs en tension : Transport Restauration  		Certification CLEA 		Dispositif OCB : Objectif Compétences de Base  	
														
														



Action d'accompagnement scolaire dans le cadre du CLAS - CLAS = Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Le CLAS désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. L'accompagnement à la scolarité vise à : aider les jeunes à acquérir des méthodes, approches, relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir / élargir leurs centres d'intérêt, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté / valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective ; accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants ; offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité : espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation. Financement : Contrat de ville – Portage : Etablissements scolaires des quartiers qui en font la demande.

Action de formation conventionnée par Pôle Emploi :

Il s'agit de formations sur les savoirs fondamentaux dans un secteur professionnel en tension ou sur plusieurs secteurs professionnels. On parle alors de cours FLE sectoriel ou multisectoriel. Exemples : travaux publics, bâtiment, propreté, hôtellerie-restauration. L'action de formation conventionnée par Pôle Emploi vise à faciliter le retour rapide à l'emploi pour les demandeurs d'emploi inscrits. Elle donne l'opportunité d'amener les connaissances et compétences des publics au niveau demandé par le marché du travail en termes de savoir-faire et en termes de diplômes. Une rémunération est possible selon la législation en vigueur et le statut des publics. Pour être conseillé : prendre contact avec son agence ou son conseiller Pôle emploi. Financement : Pôle emploi. Portage : Pôle formation CCI - Confluences

Acquisition de savoirs linguistiques à visée professionnelle

Il s'agit de former des publics éloignés de l'emploi au français langue étrangère. Les cours d'acquisition de savoirs linguistiques à visée professionnelle devront permettre de développer et/ou de maintenir des compétences communicatives en français (comprendre, lire, écrire, parler) afin de s'insérer professionnellement et d'acquérir les premières bases de la lecture pour atteindre une autonomie suffisante.

Le public cible est un public d'origine étrangère rencontrant des difficultés avec la langue française, ayant ou non la nationalité, engagé dans des démarches d'insertion professionnelle. Public prioritairement issu des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, avec un niveau de langue A1-A2. La formation aborde le vocabulaire usuel de la recherche d'emploi et du monde de l'entreprise, aborde les techniques de recherche d'emploi notamment à travers les outils numériques, se concentre sur les apprentissages pour un objectif d'accès à l'emploi ou à la formation, soit connectée au monde de l'entreprise

- Pour mineurs isolés – Financement EMS / FSE – Portage : ReformE

- Pour salariés en insertion par l'activité économique - Financement EMS / FSE – Portage : Retravailler 67

- Par zones QPV - Financement EMS / FSE – Portage : CPCV Est – CSC Schoelcher - ReformE

- Pour les secteurs en tension : Transport / Restauration - Financement Maison de l'Emploi / EMS / FSE – Portage : CPCV Est et ReformE

Ateliers d'alphabétisation : On parle d'alphabétisation pour désigner la situation des personnes peu ou pas scolarisées dans leur langue maternelle, peu scripteur-peu lecteur ou non scripteur-non lecteur. Ces personnes n'ont pas eu l'occasion d'apprendre un code écrit dans aucune langue. L'apprentissage des prémisses de la langue française leur est indispensable pour accéder à un minimum d'autonomie. Il s'agit pour ces personnes d'entrer dans un tout premier niveau d'apprentissage.

Certification CLEA : Le CléA et le socle de connaissances et de compétences professionnelles

- Le socle de connaissances et de compétences professionnelles est l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle. Il couvre les 7 domaines suivants : la communication en français / l'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique / l'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique / l'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe / l'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel / la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie/ la maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

- La certification CléA : Le CléA est un certificat de connaissances et de compétences professionnelles qui vise à repérer les acquis de la personne plutôt que ses manques. Il s'adresse principalement à des personnes peu qualifiées, n'ayant pas de certification professionnelle, fragilisées socialement par les évolutions économiques. Cette démarche de certification leur permet de rester en contact avec l'emploi, d'avoir une présence plus visible sur le marché du travail. Elle est délivrée par le COPANEF sur la base d'un référentiel établi. Le CléA peut être financé par le biais des dispositifs de formation professionnelle, dont le Compte Personnel de Formation (CPF). Organismes évaluateurs habilités au niveau national : l'AFPA, la Fédération nationale des UROF, le groupement 2A2C, l'INFREP, le réseau des APP, le réseau des GRETA.

Classes UPEA2 : Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants. Les UPE2A accueillent les élèves d'origine étrangère et personnalisent leur parcours scolaire, en organisant des liens avec la classe ordinaire. L'objectif est l'inclusion scolaire et l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences comme pour tous les autres élèves.

Contrat Jeune Majeur : L'objectif de ce contrat est « d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique (...) aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre (...) » ou « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant ». C'est un dispositif d'accompagnement pour permettre aux jeunes de trouver du travail (ou une formation) tout en ayant la possibilité d'être logé et de subvenir à leurs besoins, si leur famille n'est pas en capacité de le faire.

En contrepartie, ces jeunes sont amenés à entrer en formation professionnalisante ou à travailler sur un projet professionnel. Public : jeunes majeurs de 18 - 19 ans, francophones et non-francophones, sortis de l'obligation scolaire – isolés, sans emploi et sans statut de demandeurs d'emploi. Prise en charge par la protection de la jeunesse pendant 3 ou 6 mois, voire un an. Financement : CD. Portage : Missions locales

Dispositif OCB – Objectif Compétences de Base : Programme régional de formation aux compétences de base. Cette action a pour objectif d'amener les bénéficiaires à maîtriser une ou plusieurs compétences de base pour sécuriser leur projet d'insertion professionnelle. Elle s'adresse à un public de demandeurs d'emploi de niveaux VI et V ainsi qu'aux personnes en situation d'illettrisme. Sont également éligibles et sous

certaines conditions, les salariés en contrat aidé. La formation est dispensée de manière individualisée, jusqu'à 300h de formation. Selon le rythme d'apprentissage et le projet professionnel de chacun ; elle propose a minima : *Un ou plusieurs modules relatifs au socle de connaissances et compétences professionnelles CléA soit : Communiquer en français / Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique/ Utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique / Travailler dans le cadre défini de règles d'un travail en équipe / Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel / Apprendre à apprendre tout au long de la vie / Maîtriser les gestes et postures, et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires. *Un module spécifique pour les personnes en situation d'illettrisme

Dispositif « Ecole de la deuxième chance » : dispositif innovant pour aider à l'intégration professionnelle et sociale des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi

Dispositif EPIDE : Formation vers une insertion professionnelle ou une entrée en formation qualifiante. Public : jeunes volontaires de 18 à 25 ans, francophones et non-francophones, peu qualifiés.

Dispositif Savoir pour Réussir : Formation basée sur le suivi et l'accompagnement individualisé de jeunes adultes repérés en situation d'illettrisme, par des tuteurs bénévoles formés. Objectif : permettre à ces jeunes de reprendre un contact souvent perdu avec l'écriture, la lecture et le calcul, leur redonner la confiance nécessaire pour qu'ils puissent intégrer sereinement une formation et construire leur parcours personnel et professionnel. Financement Fondation Caisse d'Epargne pour la Solidarité

Formation OFII sur prescription obligatoire dans le cadre du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) : parcours A1

Le CIR : à compter du 1er juillet 2016, un étranger admis pour la première fois au séjour en France ou qui entre régulièrement en France entre l'âge de seize ans et l'âge de dix-huit ans révolus et qui souhaite s'y maintenir durablement s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine. Il conclut avec l'Etat un contrat d'intégration républicaine par lequel il s'engage à suivre les formations prescrites suite à l'entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFII. Si le niveau de langue est inférieur au niveau A1 du Cadre européen commun de référence (CERC), une formation linguistique obligatoire est prescrite pour progresser vers ce niveau (entre 100 et 600 heures sont dispensées en fonction du niveau de scolarisation dans le pays d'origine et des compétences initiales). Le niveau A1 en langue française permet de communiquer dans la vie de tous les jours. Le dispositif de formation linguistique de l'OFII vise l'acquisition d'un usage quotidien de la langue et des clés nécessaires à une bonne insertion dans la société française au travers de l'apprentissage des usages et des valeurs de la République. Public : personnes étrangères, installées légalement et durablement sur le territoire français et signataires d'un CIR.

Français dans les écoles maternelles de Strasbourg : Action de proximité visant à aider les parents dans l'accompagnement scolaire et éducatif de leurs enfants. Elles sont proposées aux parents d'enfants scolarisés dans certaines écoles maternelles de la ville, étrangers ou immigrés, ou aux parents francophones mais éloignés des savoirs de base. Ces actions visent les objectifs suivants : l'acquisition de la maîtrise de la langue française, une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité. Financement : Ville de Strasbourg – Portage : Direction de l'enfance et de l'éducation - *Politique des collectivités territoriales : Projet éducatif local*

Garantie Jeune : ce dispositif permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. C'est une modalité spécifique du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA). Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Le parcours fait l'objet d'objectifs définis avec le jeune ainsi que d'une évaluation et peut comporter : des périodes de formation, des mises en situation en milieu professionnel, des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel, des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière. Le dispositif s'accompagne d'une aide financière. Public : 16-25 ans, sous conditions d'indépendance, d'activité et de ressources.

IntegraCode : Français et préparation au code de la route. Ce projet innovant permet de développer ses compétences en français, des connaissances citoyennes et de valider les pré-requis à l'entrée en auto-école. Public : étranger en situation régulière, non européen (hors Union Européenne), en France depuis moins de 5 ans, signataire du Contrat d'Intégration républicaine (CIR) souhaitant s'engager dans un projet permis de conduire dans le cadre de son parcours d'intégration. Financement : DAEEN. Portage : Mobylex, CPCV Est, CSC Langensand Haguenau

Ouvrir l'Ecole aux parents pour la réussite des enfants : Action de proximité visant à aider les parents dans l'accompagnement scolaire et éducatif de leurs enfants. Elles sont proposées aux parents d'élèves scolarisés, étrangers ou immigrés, ou aux parents francophones mais éloignés des savoirs de base. Ces actions visent les objectifs suivants : l'acquisition de la maîtrise de la langue française, une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité. Financement Etat - Portage Education nationale (CASNAV) Politique des collectivités territoriales : Projet éducatif local

Secteur associatif : par secteur associatif on entend l'ensemble des structures de proximité : centres socio-culturels, associations de quartier, associations caritatives... Ces structures peuvent proposer des ASL (Ateliers de socio-linguistique), et/ou des ateliers de communication orale en français, des ateliers sur l'écrit. L'ASL est une approche pédagogique visant le gain en autonomie sociale d'adultes migrants vivant en France. Il s'agit de personnes autonomes dans leur pays d'origine ayant perdu la maîtrise de certaines compétences sociales dans le contexte migratoire. Cette démarche est préconisée pour des publics dont la méconnaissance du fonctionnement de certains espaces sociaux entrave l'usage et la fréquentation autonome de ces espaces. Selon les financements, les ASL peuvent être prioritairement destinés à un public primo-arrivant (en France depuis moins de 5 ans) ou aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Suites de parcours OFII : Il s'agit de parcours complémentaires au parcours A1, qui visent l'atteinte des niveaux A2 et B1 oral. Ces exigences linguistiques sont l'une des conditions requises respectivement pour la délivrance de la carte de résident et l'accès à la nationalité française et permet d'émerger aux dispositifs de la formation professionnelle. Ce dispositif concerne exclusivement les publics ayant effectué et terminé le parcours A1 de l'OFII. L'accès aux parcours complémentaires et facultatifs A2 et B1 fait l'objet d'une programmation annuelle. Le nombre de places est limité